

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Orano-Cycle-Tricastin-Mepris-des-exigences-de-surete-a-l-usine-Georges-Besse-II>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Orano Cycle Tricastin : Mépris des exigences de sûreté à l'usine Georges Besse II**

19 octobre 2018

France : Orano Cycle Tricastin : Mépris des exigences de sûreté à l'usine Georges Besse II

L'exploitant de l'usine Georges Besse II, la Société d'Enrichissement du Tricastin (SET), filiale d'Orano Cycle, a déclaré un événement significatif pour la sûreté le 19 octobre 2018. Dans cette usine, l'UF6 est enrichi en isotope 235 par un procédé de centrifugation. Pour les besoins du procédé industriel, l'UF6 des conteneurs est liquéfié par chauffage dans un autoclave avant prélèvement d'un échantillon. Les conteneurs doivent ensuite être refroidis pendant une durée suffisante pour garantir la solidification complète de l'UF6 avant leur sortie de l'autoclave, selon une exigence du référentiel de sûreté de l'installation. En effet, en cas de dommage sur un conteneur, l'UF6 solidifié présente moins de risques pour les salariés et l'environnement. Pourtant, des contrôles ont révélé que des conteneurs ont pu être sortis des autoclaves sans que la solidification de l'UF6 ne soit complètement terminée. L'ASN a mené une inspection réactive sur place quelques jours après la déclaration d'incident. Si l'inspection a permis de juger de la robustesse des mesures temporaires mises en place par l'exploitant, elle a aussi confirmé l'insuffisance de la qualification initiale de la durée de refroidissement des conteneurs. La durée de refroidissement devra par conséquent faire l'objet d'une requalification. L'exploitant devra également garantir la constance dans le temps des paramètres susceptibles d'influer sur le refroidissement des conteneurs d'UF6.

Ce que dit l'ASN :

Non-respect d'une exigence de sûreté relative au confinement des matières radioactives

Le 29/10/2018

Usine Georges Besse II de séparation des isotopes de l'uranium par centrifugation - Transformation de

La société d'enrichissement du Tricastin, filiale d'Orano Cycle, a déclaré le 19 octobre 2018 à l'ASN un événement significatif relatif au **non-respect d'une exigence de sûreté portant sur l'interdiction de déplacer un conteneur d'hexafluorure d'uranium (UF6) non entièrement solidifié au sein de son usine d'enrichissement.**

Dans cette usine, l'UF6 est enrichi en isotope 235 par un procédé de centrifugation. Pour les besoins du procédé industriel, **l'UF6 des conteneurs est liquéfié par chauffage** dans un autoclave avant prélèvement d'un échantillon. **Les conteneurs doivent ensuite être refroidis pendant une durée suffisante pour garantir la solidification complète de l'UF6** avant leur sortie de l'autoclave, selon une exigence du référentiel de sûreté de l'installation. En effet, **en cas de dommage sur un conteneur, l'UF6 solidifié présente moins de risques pour les salariés et l'environnement.**

En analysant le profil d'évolution de la pression interne des derniers conteneurs échantillonnés, l'exploitant a constaté, le 17 octobre 2018, qu'il n'était pas en mesure de garantir la totale solidification de l'UF6 à l'issue de la durée qu'il s'est fixée pour le refroidissement des conteneurs. Ainsi des conteneurs ont pu être sortis des autoclaves sans que la solidification de l'UF6 ne soit complètement terminée.

Aucun événement n'ayant affecté l'étanchéité des conteneurs d'UF6 déplacés, cet écart n'a entraîné aucune conséquence sur l'installation, le personnel ou l'environnement. **Compte-tenu du non-respect d'une exigence de sûreté ayant affecté plusieurs conteneurs d'UF6, l'incident a été classé au niveau 1** de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires) qui en compte 8. L'ASN a réalisé le 26 octobre 2018 une inspection sur cet événement.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-d-une-exigence-de-surete-relative-au-confinement-des-matieres-radioactives>

Consulter la lettre de suites relative à l'inspection réactive du 26 octobre 2018 :

[Inspection réactive à la suite d'un événement significatif - Durée de refroidissement insuffisante des conteneurs d'hexafluorure d'uranium à la sortie des autoclaves d'échantillonnage liquide de l'atelier REC II](#)

Ce que dit Orano Cycle :

Ecart vis-à-vis d'un référentiel d'exploitation

Le 19/10/2018

Le mercredi 17 octobre, lors d'un contrôle interne au sein de l'atelier de Reconditionnement d'Echantillonnage et de Contrôle (REC II), les équipes Orano ont identifié une **anomalie relative à la durée de refroidissement de certains emballages d'hexafluorure d'uranium**, avant leur transfert vers le banc de contrôle situé à l'intérieur de cet atelier.

Après l'étape d'enrichissement, l'hexafluorure d'uranium est conditionné dans des emballages. Des contrôles qualité par échantillonnage sont ensuite réalisés dans cet atelier. A l'issue de ces opérations et avant leur manutention, les emballages sont refroidis dans un autoclave [1] à l'intérieur de l'atelier afin de permettre un retour à l'état solide de la matière contenue.

Suite à l'analyse conduite, **un contrôle supplémentaire de l'emballage est dorénavant réalisé, avant sortie de l'autoclave, afin de s'assurer d'un refroidissement complet des emballages avant leur manutention à l'intérieur de l'atelier. Une mise à jour du référentiel d'exploitation sera également réalisée.**

L'exploitant a proposé à l'Autorité de sûreté nucléaire de classer cet écart, sans aucune conséquence sur le personnel et l'environnement, au niveau 1 de l'échelle INES graduée jusqu'à 7.

<https://orano.group/fr/groupe/toutes-nos-actualites/nos-actualites-locales/actualites-tricastin/2018/octobre/ecart-referentiel-exploitation>

Notes

[1] Les autoclaves sont des enceintes fermées et étanches destinées à obtenir une température déterminée.